



Bayonne le 24 mars 2015

Section Académique de Bordeaux

Monsieur le Recteur,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs

La dotation ministérielle de 7 ETP en EPLE et de 5 postes en Services pour la rentrée 2015 est une satisfaction mais elle n'est pas totale, nous en sommes désolés.

Demeure, nous le soulignons chaque année, le retard pris par l'académie de Bordeaux puisque nous figurons au 27° rang sur 30 académies avec un manque de 55 ETP.

Nous vous remercions d'avoir reconsidéré, lors du groupe de travail du 6 mars, 3.5 des 4 suppressions d'emploi prévues initialement qui auraient fragilisé des structures en difficultés de fonctionnement. Je ne reviendrai pas sur le débat du groupe de travail.

Mais nous relevons que les créations de nouveaux établissements (deux à la rentrée de 2016 : Collèges de MIOS et PAU) s'effectuent encore sur une dotation 2015 qui devrait profiter aux établissements et non servir de « provision ».

Nous insistons encore une fois Monsieur le Recteur, sur le fait que la situation des personnels administratifs se dégrade et que ces moyens auraient été nécessaires dès la rentrée de septembre 2015.

Cette « réservation » de 4.5 ETP pour éviter les mesures de cartes scolaires n'est pas satisfaisante puisqu'elle prive certains établissements de créations de postes prévues initialement à 1 poste de catégorie C. Cela va donc se traduire par des postes en moyens provisoires de + 0.50 pour 9 établissements et 11 mesures de transfert d'1/2 poste de catégorie C au sein des groupements comptables.

Cette instabilité chronique de nos structures n'est pas porteuse d'efficacité, il y a un seuil critique à ne pas atteindre. Il en va des collèges de près de 400 élèves où il est prévu de supprimer ½ postes de C. (Collège Anne Franck à Périgueux, collège Jean Rostand à Mont de Marsan). Comment alors fonctionner avec un B gestionnaire et un ½ C à l'intendance ? Ce sont des exemples comme d'autres.

Les taches deviennent de plus en plus techniques, multiples et immédiates.

Les collectivités territoriales imposent des rythmes parfois contraires aux calendriers et deviennent très dirigistes. Le personnel administratif, tout particulièrement d'intendance, en pâtit. Le mal être au travail ne peut s'expliquer que par ces contextes peu coordonnés entre une administration d'Etat qui a encore toute sa place et une administration Territoriale prégnante et directive.

Les agences comptables ont besoin de stabilité et de postes pérennes et fléchés dans les EPLE, nous en convenons tous. Cependant la répartition des postes au sein d'un même établissement pose parfois quelques problèmes.

Il en va de même pour l'affectation de moyens administratifs stables pour les mutualisations de contrats aidés. Il ne faut plus que ces moyens soient remis en cause chaque année.

Enfin il est à regretter que les mesures concernant les Services ne soient pas examinées lors de ce CTA comme si ne relevait du CTA que les EPLE. Or les Services Académiques participent comme les EPLE au service public d'éducation et ne sont pas en dehors du projet éducatif académique.

Il serait donc normal que l'instance première de la concertation, le CTA ait à connaître de l'évolution des Services, après réunion du CTSA. Cela favoriserait en outre le développement d'une culture commune entre les administratifs des services et ceux des EPLE.

A&I-UNSA demande un bilan complet des personnels par services et type de personnel tant au rectorat que dans les cinq DSDEN.

Enfin, reste important de redire notre impatience concernant l'assistance informatique aux EPLE et la nécessaire collaboration entre les autorités académiques et les collectivités.

Je vous remercie pour votre écoute



La Secrétaire Académique

Maryvonne CHAPUT



Administratifs de l'UNSA